

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	56

DATE DE LA CONVOCATION

19/09/2024

DATE D'AFFICHAGE

08 OCT. 2024
DEPOSIT EN PREFECTURE
~~08 OCT. 2024~~

**Arrêt du projet de plan
de mobilité simplifié et
lancement des consultations**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Étaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE*, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoît GUIOST, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE*, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Pascal BLAIRON, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA*, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ*, M.Elio PELINI, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Didier ROGEAU

Étaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, Mme Sabine KOLASA, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Amar GOUGA, Mme Catherine MOREL,

Étaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Georges BROXER, M.Vincent DUSSART, Mme Anita LEFEVRE, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN,

Étaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, Mme Marie DUBOIS, M.Olivier YZANIC,

*M.Gautier Meausoone a pris part au vote à partir de la délibération 80-2024,

*M.Francis Dupire a pris part au vote à partir de la délibération 81-2024,

*Messieurs André Ducarne et Patrick Piana sont partis après le vote de la délibération 89-2024,

*Mme Magali Saucez est partie après le vote de la délibération 90-2024.

Délibération n°90-2024

Objet : Arrêt du projet de plan de mobilité simplifié et lancement des consultations

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues, nous avons délibéré en 2021 (délibération n° 03/2021) en faveur de la prise de la compétence mobilité, conformément aux dispositions de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Pour l'exercice de cette compétence, le Pays de Mormal a engagé l'an dernier des travaux en vue de la conception d'un plan de mobilité simplifié, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ces travaux se sont articulés autour des cinq axes suivants :

Axe n°1 – La Mobilité active

- **Objectif 1** : Développer la mobilité douce pour tous en développant un réseau d'aménagements sécurisés ;
- **Objectif 2** : L'aménagement des abris-vélos pour assurer le stationnement sécurisé des vélos en encourageant leur utilisation ;
- **Objectif 3** : Développer un réseau cyclable intercommunal performant, sécurisé, en aménageant des voies et en adaptant les réseaux existants aux besoins des cyclistes.

Axe n°2 – La mobilité public/scolaire

- **Objectif 1** : Préciser les besoins et optimiser les horaires de bus avec ceux des autres modes de transport, en particulier les trains, pour faciliter les correspondances et favoriser l'intermodalité ;
- **Objectif 2** : Améliorer la communication et faciliter l'accès à l'information.

Axe n°3 – La mobilité partagée

- **Objectif 1** : Sensibiliser et promouvoir la mobilité partagée auprès des utilisateurs potentiels ;
- **Objectif 2** : Favoriser et faciliter l'offre de covoiturage.

Axe n° 4 – La mobilité solidaire

- **Objectif 1** : Consolider l'outil numérique et facile à utiliser ;
- **Objectif 2** : Pérenniser l'accès à la mobilité solidaire pour tous.

Axe n°5 – La mobilité électrique et le stationnement

- **Objectif 1** : Favoriser l'équipement en bornes de recharge électrique et son accessibilité ;
- **Objectif 2** : Soutenir l'acquisition de solutions de mobilités douces ou électriques ;
- **Objectif 3** : Accompagner les communes dans une réflexion en faveur de solutions de stationnement.

Conformément aux dispositions des articles L.1214-36-1 et R.1214-12 du Code des transports ; considérant l'avis favorable du Comité des partenaires du 16 septembre 2024, il est proposé au conseil communautaire, d'arrêter le projet de plan de mobilité simplifié et d'entamer la consultation des personnes, en vue de l'adoption du plan ultérieurement.

Il convient de souligner que ces différents axes pourront être amendés dans le cadre des consultations et des travaux des groupes portant sur les cinq axes énumérés ci-avant.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		1

Décide d' :

- Arrêter le projet de plan de mobilité simplifié et d'entamer la consultation des personnes, en vue de l'adoption du plan ultérieurement.

Il convient de souligner que ces différents axes pourront être amendés dans le cadre des consultations et des travaux des groupes portant sur les cinq axes énumérés ci-avant.

Fait et délibéré le 2 octobre 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

08 OCT. 2024

08 OCT. 2024

Le président

Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire

François ERLEM



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20241002-90_2024DEL-DE